



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/470

S/20032

19 juillet 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session
Points 23, 42, 72, 130 et 137 de
la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte intégral de la déclaration faite le 15 juillet 1988 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam concernant la prochaine réunion informelle de Djakarta (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République socialiste du
Viet Nam auprès de
l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) TRINH XUAN LANG

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration faite à Hanoi le 15 juillet 1988 par le porte parole
du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste
du Viet Nam

1. Le 12 juillet 1988, le Ministre indonésien des affaires étrangères, M. Ali Alatas a prié, au nom des pays membres de l'ANASE, l'Ambassadeur du Viet Nam à Djakarta, M. Tran Huy Chuong, de confirmer au Ministre des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, que les pays membres de l'ANASE respectent le communiqué conjoint publié par le Viet Nam et l'Indonésie à Hô Chi Minh Ville, le 29 juillet 1987 au sujet de la réunion informelle de Djakarta et qu'ils n'ont aucunement l'intention de faire de la réunion un cadre de négociation entre le Viet Nam et les différentes factions kampuchéennes.
2. Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a pris note avec satisfaction de l'explication susmentionnée du Ministre indonésien des affaires étrangères. Le Ministre des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, participera, avec les autres pays intéressés, à la deuxième étape de la réunion informelle le 25 juillet à Djakarta.
3. La République socialiste du Viet Nam a informé la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea de l'explication donnée par l'Indonésie au nom des pays membres de l'ANASE.
